



**COMPTE RENDU DU
COMITE DE PROGRAMMATION N°12
DU GAL LOIRE BEAUCE
DU 20/06/2019**



Les membres du Comité de Programmation se sont réunis le 20 juin 2019 à 18h00 à la salle des mariages de Saint Ay.

Pour le collège « public », étaient présents : Mesdames et Messieurs

Odile BRET (Ouzouer le Marché), Jean-Paul ANTOINE (Tavers), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Près), Michel SILVESTRE (Tavers), Myriam LOUIS (le Bardon), Christophe PERRON (Gémigny), Muriel BATAILLE (Tournoisis), Michel FAUGOUIN (Chaingy),

Pour le collège « privé », étaient présents : Mesdames et Messieurs

Gérard COGNEAU (Valimage), Rémi DUMERY (agriculteur à Boulay les Barres), Frédéric GOND (agriculteur à Tavers), Emmanuelle LEFORESTIER (citoyenne), François POINTEREAU (Racines Pays Loire Beauce), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture), John POWER (Loiret nature environnement), Christophe ROGER (Embouchure), Michèle TORTOLERO (Fous de Bassan).

Les invités :

Cindy YANG (Tavers), Jean-Yves GUINARD (Meung-sur-Loire).

Equipe technique : Mesdames Aurélie LEHOUCQ (chef de projet LEADER), Michelle EON et Dounia BOUGUEROURENE (gestionnaire / comptable LEADER), Alex NAVUCET (chargé de mission PCET).

MEMBRES EN FONCTION			REGLE DU DOUBLE QUORUM			
Nombre total de membres	Nombre total du collège public	Nombre total du collège privé	Au moins 50 % des membres présents votants	Membres présents votants le 20/06/2019	Au moins 50 % des présents votants sont des privés	Privés présents votants le 20/06/2019
31	15	16	16	17	9	9

I) Etat d'avancement et prévisions de consommation (cf. diapositives 3-5)

Monsieur HAUCHECORNE présente l'état d'avancement.

A ce jour, voici la répartition du nombre de dossiers par stade :

- 32 dossiers déposés auprès du GAL,
- 25 dossiers avec avis d'opportunité favorable
- 15 dossiers programmés,
- 12 dossiers conventionnés,
- 8 dossiers payés en totalité.

En termes de montants :

- 676 312,52 € € soit 67,63 % en avis d'opportunité.
- 503 427,78 € soit 50,34 % programmés.
- 318 844,84 € soit 31,88 % payés.

Auréli LEHOUCQ fait remarquer que par rapport aux autres GAL de la région, Loire Beauce progresse bien notamment en termes de paiements.

Auréli LEHOUCQ présente les prévisions de consommation au regard des projets connus. Monsieur HAUCHECORNE précise que c'est d'autant plus important de s'y intéresser au vue de l'avancement du programme.

Fiche Action	Enveloppe allouée avant transfert	% totale	Montant prévisionnel consommation enveloppe (programmé à ce jour + opportunité ou estimé)	% potentiel
1) Réseau prospectif durable	140 000 €	10%	132 851,94 €	94,89%
2) Efficacité énergétique et économies d'eau	100 000 €	10%	58 682,21 € = 1 projet à venir (non estimé)	58,68%
3) Continuités écologiques et consommations responsables	90 000 €	9%	102 679,44 € = 4 projets	114,09%
4) Agriculture durable	100 000 €	10%	86 391,88 €	86,39%
5) Culture et dialogue	160 000 €	16%	131 189,34 €	81,99%
6) Coopération	160 000 €	20%	117 216,67 €	73,26%
7) Animation et fonctionnement du GAL	250 000 €	25%	231 052,75 €	92,42%
TOTAL	1 000 000 €	100%	911 713,42 €	91,17%

Auréli rappelle les transferts déjà réalisés :

- 30 000 € de l'enveloppe de la fiche-action 2 efficacité énergétique et économies d'eau à la fiche-action 5 culture et dialogue
- 40 000 € de l'enveloppe de la fiche-action 6 coopération à la fiche-action 1 réseau prospectif durable.

Au regard des prévisions, certaines enveloppes seront prochainement consommées notamment celles des fiches-action 1 et 7.

L'enveloppe de la fiche-action 3 sera même en déficit au regard des 4 projets connus et des sollicitations LEADER prévisionnelles :

- Mareau aux Près : Observatoire Loire
- Mézières lez Cléry : Mare et actions de communication
- Meung sur Loire : Vélo taxi (présenté pour avis d'opportunité ce jour)
- Tavers : Jardins d'avenir (présenté pour avis d'opportunité ce jour)

Auréli propose d'émerger sur la fiche-action 2 à hauteur de 10 000 € et de voir s'il y a besoin de 10 000 € supplémentaire dans un second temps.

Monsieur DUMERY demande s'il y'a des limites pour les transferts de crédits.

Si nous respectons les 30 % de l'enveloppe globale soit 300 000 € nous devons simplement le notifier à la Région et l'Agence de service et de paiement par courrier après avoir pris la décision en Comité. Au-delà de ces 30 % il faudra réaliser un avenant à la Convention tripartite.

⇒ Après échanges les membres s'entendent sur le principe d'effectuer un transfert de crédits sur la fiche-action 3 en fonction des besoins et avant la programmation des projets.

II) Programmation (cf. diapositives 6-42)

1) Présentation de pré-projets

❖ Meung-sur-Loire – Vélo taxi : développement d'alternatives pour les particuliers séniors

Plan de financement de la fiche pré-projet :

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC	
Acquisition du vélo	9 012 €	LEADER	8 343 €
Communication, sérigraphie	1 000 €	Autofinancement	1 669 €
TOTAL	10 012 €	TOTAL	10 012 €

Le plan de financement a été revu et actualisé depuis le dépôt en mars. En effet, la commune récupérera la TVA sur l'acquisition du vélo.

➤ **Le total des dépenses est ainsi de 8 350 € et la sollicitation LEADER de 6 680 €.**

Monsieur GUINARD, Conseiller Municipal Délégué au Tourisme, au Développement Economique et au Commerce/Artisanat à Meung-sur-Loire présente le projet. (cf. support de présentation). Sa présentation est ponctuée par les premières questions des membres du Comité.

M. GUINARD précise notamment que le vélo taxi sera de fabrication française à proximité de Lyon. Il y a plusieurs types de triporteur pour des biens ou des services. Il s'agira ici de transporter des personnes dans un premier temps des seniors en faisant pédaler des jeunes.

Lorsqu'il y a un besoin pour 3 à 4 personnes un minibus est mobilisé. Lorsque la sollicitation concerne une seule personne voir 2 ce mode de transport pourra être une bonne alternative.

Certains jeunes identifiés seront ceux qui ont bénéficié d'une aide financière de la commune pour le passage de leur permis de conduire. Ils doivent des heures de service à la commune.

Une formation sera assurée par le constructeur de l'équipement.

Il sera également un support de communication, de publicité pour les événements de la commune.

➤ *Qu'en est-il de l'assurance ?* Une assurance spécifique sera prise.

➤ *Où sera-t-il stocké ?* Au Centre communal d'action sociale (CCAS)

Il y aura également un planning tenu par le CCAS pour la prise de rdv.

Le local jeunes "les A.M.IS" sont également intéressés pour participer au projet.

Ce sera un service gratuit pour les seniors.

Le vélo pourra être accessible à d'autres personnes

➤ *Est-il possible de recharger le vélo à l'énergie solaire ?*

Monsieur GUINARD ne sait pas pour l'énergie solaire mais il précise qu'avec la recharge électrique le vélo à une autonomie de 20 à 30 km.

➤ *Les vélos pourront-ils être utilisés pour les enfants, sur les trajets domicile – école par exemple ?*

Cela pourrait être envisagé comme l'extension à des services touristiques. En revanche, si le vélo est mis à disposition de l'Office du Tourisme, le service sera payant.

Échanges, questions des membres du COPIL :

➤ *Est-il envisagé d'accompagner voir de former les personnes qui conduiront le vélo ?*

M. GUINARD a répondu à cette question en indiquant que le constructeur assurera une formation.

➤ *Est-ce prévu de proposer ce service à d'autres publics ou essentiellement aux seniors ?*

Les autres publics envisagés ont également été évoqués : enfants, touristes.

➤ *Est-il prévu de sécuriser le parcours du vélo ou éventuellement des aménagements spécifiques (pistes cyclables par exemple) ?*

Il n'y a pas besoin d'aménagements particuliers. Il faudra juste s'assurer que le circuit emprunté est bien adapté à la largeur du vélo (1m10).

⇒ **Avis du COPIL : Favorable**

❖ Tavers - Jardins d'avenir

Auréli LEHOUCQ présente le plan de financement de la fiche pré-projet et propose que Cindy YANG, coordinatrice du service enfance de Tavers, revienne plus en détail sur les différents postes au cours de sa présentation.

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC	
- Matériels et fournitures (outillages, clôtures ...)	15 000 €	LEADER	36 000 €
- Aménagements (verger, poulailler, mare ...)	15 000 €	Commune de Tavers	9 000 €
- Prestations et intervenants extérieurs	5000 €		
- Frais salariaux	6000 €		
- Evènements et communication	4000 €		
TOTAL	45 000€	TOTAL	45 000€

Cindy YANG présente tout d'abord le contexte dans lequel le projet s'inscrit et d'où vient l'idée du projet. Elle détaille ensuite le contenu du projet.

Madame YANG indique qu'elle a participé à plusieurs formations organisées par le Pays notamment celle sur les thématiques « climat, air, énergie » un projet de coopération qui a fait l'objet d'une aide LEADER.

Le projet éducatif de Tavers est aussi orienté vers la sensibilisation à l'environnement des enfants autour de la nature, du vivant.

Des démarches ont déjà été mises en place : composteur, tri, « presque 0 déchet », la majorité des déplacements avec les enfants à pieds ou à vélo, une frigothèque sur le même principe que les bibliothèques de rue.

Tous les futurs aménagements envisagés ont vocation à être des supports d'animation et de sensibilisation. En mettant en place des animations sur le tri, l'équipe d'animation s'est rendu compte que les enfants intègrent très vite des automatismes.

L'espace jardin en mandala sera ouvert au public. La mare sera clôturée pour des raisons de sécurité.

L'abri de jardin intègre un espace couvert où des animations pourront être réalisées.

Le projet sera valorisé dans le cadre de 2 événements reliés à 2 manifestations existantes et identifiables à portée nationale voir européenne :

- Un premier durant la semaine du développement durable,
- Un second pendant la semaine de réduction des déchets.

➤ *Quelle sera la surface des espaces prévues ?*

Environ 30 m x 30 m.

⇒ *Remarque et questionnement des membres du Comité : Attention à la fermeture de la mare qui peut dénaturé l'espace.*

Cindy YANG explique qu'il est prévu de mettre de la clôture esprit « ganivelle » comme sur les bords de mer afin de garder une visibilité sur l'aménagement et un certain esthétisme. Par ailleurs, vu qu'il est prévu d'y effectuer des animations, il y'aura un espace vide pour accueillir du public entre la mare et la partie clôturée.

⇒ *Qui va s'occuper du poulailler et des autres aménagements pendant les vacances notamment en août ?*

Il n'y aura pas plus de 4 poules. Si elles disposent d'un espace assez grand et de mangeoires avec une capacité assez grande, elles peuvent gérer leur nourriture pour une semaine. Il est aussi prévu de s'organiser au sein de l'équipe, avec les familles, ou toutes autres personnes volontaires. L'objectif est que chacun puisse s'approprier le projet. Des liens sont déjà tissés avec les personnes âgées de la résidence des Belettes à Beaugency.

⇒ *Qui va faire les semis ? Qui va préparer la terre ?*

Il est prévu de faire ses travaux avec les enfants. Ils participent déjà naturellement à l'arrosage du jardin, au désherbage etc.

Des partenariats et prestations seront passés pour les travaux et aménagements plus lourds : aménagement de la mare, plantations des haies et du verger.

⇒ *Les espaces seront-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite ?*

Tous les espaces seront à niveau afin d'en faciliter l'accès.

Aurélié LEHOUCQ expose les échanges et questions du COPIL et invite Cindy YANG à répondre ou donner des éclairages sur les différents points.

Échanges, questions des membres du COPIL :

- *Les membres du COPIL LEADER estime que le budget est conséquent au regard des aménagements envisagés.*
- *Ils ont également indiqué qu'étant donné « l'esprit transition énergétique et écologique » notable du projet, il est prévu beaucoup d'achats de « neufs ». Certains aménagements comme par exemple le poulailler, l'abri de jardin pourraient être fabriqués, par exemple, avec des personnes en insertion ou en retour à l'emploi, ou encore des associations locales.*
Un des membres du COPIL propose de transmettre les coordonnées du « Labo des possibles » à Beaugency.

Madame YANG et les élus de la commune présents indique que le choix s'est porté essentiellement sur du neuf et du solide afin qu'ils perdurent dans le temps. Egalement, la majorité des aménagements est destiné à accueillir des animations avec les enfants. La commune préfère donc être sûr qu'ils seront adaptés et aux normes de sécurité.

La taille de l'outillage pour le jardinage sera également adaptée pour une utilisation par les enfants.

- *La mare a aussi fait l'objet de discussions. Il est bien noté que cet aménagement permet la création d'un écosystème et qu'elle sera un support pédagogique intéressant. Cependant, ils se sont interrogés sur sa localisation. Est-ce qu'implanter une mare à cet endroit précis est pertinent et adapté au terrain ? Il faudrait peut-être demander l'avis d'une association environnementale.*

Madame YANG a contacté Loiret nature environnement qui lui a assuré que l'emplacement de la mare était pertinent.

- *La pérennité et l'entretien des différents aménagements ont-ils d'ores et déjà réfléchis ? Il semble que le projet repose beaucoup sur la coordinatrice du service Enfance. Est-il certain que d'autres personnes prendront le relai en son absence ?*

Madame YANG a expliqué qu'il s'agissait bien d'un projet d'équipe qu'elle n'a pas vocation à porter seule. Par ailleurs, chaque membre de l'équipe sera formé et référent sur une thématique spécifique. Par ex. : un maître composteur sera désigné.

- *Par ailleurs, le projet émergera sur la fiche-action 3 et plusieurs projets ont été déposés sur cette fiche ou le seront prochainement. Les projections prévoient que l'enveloppe sera consommée si tous les projets reçoivent un avis favorable.*
- *En l'état, les membres du COPIL demandent à ce que les dépenses soient revues à la baisse dans la mesure du possible mais propose néanmoins un avis favorable.*

⇒ Les échanges du Comité de programmation confirment ce qui a été soulevé par le COPIL notamment en termes de coût total du projet trop important.

Le projet est ajourné. Il est demandé à Tavers de revoir certains postes de dépenses notamment de retirer les frais salariaux (agents employés par la commune), les investissements en matériel qui sont du ressort de la commune et de l'école. Il est aussi préconisé de voir si d'autres partenariats peuvent être noué afin d'acheter moins de neuf.

Afin de ne pas retarder la mise en œuvre du projet qui a été programmée dès septembre avec plusieurs partenaires et prestataires, une consultation écrite pourra être lancée durant l'été.

❖ **19.2 PETR Pays Loire Beauce - Démarche territoriale et accompagnement pour l'approvisionnement en produits locaux, de saison et/ou issus de l'agriculture biologique :**

Aurélie LEHOUCQ présente le plan de financement.

Plan de financement prévisionnel de la fiche pré-projet :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Prestation - Mission d'accompagnement	50 000 €	DRAAF (Appel à projet régional Plan National Alimentation)	15 000 €
Frais de bouche et logistique	3 000 €	Région Centre-Val de Loire (CRST)	16 800 €
Supports de communication, de capitalisation	3 000 €	LEADER	13 000 €
		Autofinancement	11 200 €
TOTAL	56 000 €	TOTAL	56 000 €

Alex NAVUCET présente le projet (cf. support power point).

Le Pays a lancé un appel à manifestation d'intérêt en mars dernier : 14 établissements se sont manifestés comme volontaires pour bénéficier d'un accompagnement. La démarche se déclinera ainsi à 3 échelles : individuelle, mutualisée au sein du panel des 14 et à l'échelle du territoire.

La Chambre d'agriculture du Loiret a été retenue pour assurer la mission. L'accompagnement débutera en septembre.

- ⇒ Avis des membres du Comité de programmation : Aurélie LEHOUCQ, Alex NAVUCET, Bertrand HAUCHECORNE, agents et élus du Pays sortent de la salle.
- ⇒ Rémy DUMERY, Vice-Président du GAL, assure la Présidence et l'animation des échanges et de la prise d'avis du Comité.
- ⇒ Le projet reçoit un avis d'opportunité favorable à l'unanimité

❖ **19.4 PETR Pays Loire Beauce : Animation et fonctionnement du GAL 2019**

Aurélie LEHOUCQ présente le plan de financement actualisé depuis l'avis d'opportunité. Elle précise que les frais salariaux sont un peu plus élevés par rapport aux années précédentes car il a été valorisé les 12 mois de la chef de projet LEADER à 100 %, les 6 mois de la gestionnaire LEADER à 30 % et 7,5 mois pour la gestionnaire LEADER remplaçante comprenant la période de tuilage pour un mois et demi.

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide :

DEPENSES PREVISIONNELLES HT		RECETTES PREVISIONNELLES HT	
Frais salariaux	51 611,08 €		
Coûts indirects frais salariaux (15%)	7 741,66 €	LEADER (80%)	49 069,19 €
Cotisation LEADER France, frais de bouche réunions LEADER	820 €	Autofinancement (20%)	12 267,30 €
Frais déplacement, hébergement restauration	1 063,75 €		
TOTAL	61 336,49 €	TOTAL	61 336,49 €

- ⇒ Avis des membres du Comité de programmation : Avis favorable à l'unanimité.

VI) Questions diverses (cf. diapo 43-45)

❖ Contrôle Agence de Service et de Paiement (ASP)

Le contrôle a eu lieu le 23 mai 2019. Le contrôle a duré environ 1h30. Nous avons présenté l'ensemble des justificatifs au contrôleur. Aucune anomalie n'a été relevée

❖ Prolongation des engagements :

Nous sommes toujours en attente d'arbitrage sur une potentielle prolongation des engagements après 2020.

❖ Prochaine programmation LEADER :

Nous n'avons pas d'informations sur la prochaine programmation 2021-2027.

Monsieur DUMERY indique que « l'Europe est bloquée » à cause du Brexit. Il en va de même pour la Politique Agricole Commune (PAC).

❖ Prochain Comité de programmation :

Date à définir : en octobre

⇒ Il est proposé de fixer la date du prochain Comité ultérieurement avec Monsieur le Président.

❖ Ordre du jour prévisionnel :

- Actualisation des membres du comité : il est nécessaire de créer un à 2 nouveaux binômes au sein du collège privé.
- Programmation

1) Opportunité - pré-projets : nouveaux projets potentiels

2) Projets à programmer :

- 19.2 PETR Pays Loire Beauce : animation A21/PCET 2019-2020
- 19.2 - PETR Pays Loire Beauce agriculture et changement climatique
- 19.3 - « **Coopération** Aménagement durable » :
 - CAUE 45 : création d'un réseau d'ambassadeurs en urbanisme, et création d'un support internet collaboratif,
 - « **Coopération** Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables ».

La séance est levée à 20h.



M. le Président F. CUILLERIER
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Pays LOIRE BEAUCE